



## litige sur le paiement d'une facture

Par **BV51**, le **20/09/2011** à **10:52**

Bonjour,

J'ai loué une propriété par l'intermédiaire d'une agence immobilière, avec contrat de gestion et contrat de garantie des loyers impayés, protection juridique et garantie des détériorations immobilières.

Le locataire est parti en laissant de nombreuses dégradations.

L'agence a fait procéder à des travaux sans me présenter, ni me faire signer de devis. Parmi ces travaux, il y a une facture de plus de 10000 euros que l'assurance ne couvrirait pas : location de bennes, enlèvement des encombrants, remise en état des espaces verts, ramonage, travaux dans la cuisine.

L'agence, à qui cette facture est adressée, me met en demeure de régler cette somme, me demandant de me retourner, moi-même, contre le locataire parti sans laisser d'adresse.

Que dois-je faire ? Merci pour votre aide

Par **Domil**, le **20/09/2011** à **12:59**

Relisez votre contrat pour savoir si ça fait partie des choses qu'ils peuvent faire sans votre accord.

Par **BV51**, le **20/09/2011** à **20:56**

Aucun montant n'est mentionné. Le contrat dit simplement : "procéder à toutes les réparations de moindre coût. Pour les opérations plus onéreuses, ..., aviser le mandant et obtenir son accord avant de passer à cet effet les devis et marchés ..."

Par **Domil**, le **20/09/2011** à **20:57**

Il faut voir si individuellement, chaque réparation est du ressort des réparations non onéreuses.